

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Les Assiégés ridicules

Beaucoup de gens trouvent à M. Guérin, l'assiégé par persuasion de la rue de Chabrol, un petit air de d'Artagnan qui les séduit et leur fait passer condamnation sur le ridicule et même l'odieux de la conduite de ce Trestailon, conseiller d'assommades. Les citoyens qui raisonnent ne se laissent pas prendre à ses prouesses faciles. Ils voient le but et le mobile. Le mobile, c'est le désir de recruter pour la guerre civile et le renversement de la République; le but, c'est peut-être l'effusion du sang et, en tout cas, l'arrestation certaine de pauvres diables dont on a surexcité la passion et qui ont pris fait et cause pour le président du *Grand Occident*. Ou y a-t-il de l'héroïsme là-dedans ? Je n'ignore pas que M. Guérin a dit, comme Ducrot, qu'il ne sortirait du *fort Chabrol* que « mort ou victorieux », mais soyez bien tranquilles, ô vous esprits calmes et aisément troublés par la grande éloquence de ce langage : M. Guérin ira au Dépôt, comme ses amis du complot, et son sang précieux ne sera pas versé !

Tout cela, c'est de la fumisterie, dont on peut rire, et de la rébellion contre les lois, qu'il faut prendre au sérieux.

Comment ? A la dernière année du XIX^e siècle, après trente ans de République, vingt ans d'instruction obligatoire et de manuels civiques, il se rencontre encore des individus assez fourvoyés, pour résister à l'injonction du pouvoir exécutif ? Qu'est-ce que cela peut bien signifier ? Nos antisémites pensent-ils faire sérieusement échec au gouvernement et aux lois de la République ? C'est parfaitement ridicule. Une demi-douzaine d'agents postés en permanence aux issues de la maison, et voilà nos héros pris dans leur propre souricière. On maintiendra cette surveillance jusqu'à ce que la faim, qui fait sortir les loups des bois, fasse sortir ces révoltés de leur tanière. On n'a qu'à attendre. Ils le savent bien, et les avocats de ces fous s'emploient de leur mieux pour aboutir à ce qu'ils appellent une « solution pacifique ». Comprenez bien : une solution pacifique serait celle qui permettrait à M. Guérin de dire : « Le ministère a capitulé devant moi », et c'est précisément ce qu'il ne faut pas. Le gouvernement doit avoir le dernier mot, et c'est le fort Chabrol seul qui doit capituler — et capituler sans condition. Il est même possible qu'à l'heure où paraîtra cet article ce soit chose faite — en tout cas c'est chose inévitable !

Si je demande que l'ordre du gouvernement soit exécuté, ce n'est pas que je veuille soutenir qu'il a eu raison d'arrêter tous ceux qu'il a placés sous la main de la justice. C'est là une question pour l'appréciation de laquelle les éléments manquent ; on ne connaît pas encore les faits précis de l'inculpation. Mais ce qu'il faut établir c'est que, dans un régime démocratique la rébellion individuelle n'est pas admise, ni même excusable. On a, en effet, pour combattre les excès du pouvoir exécutif, le régulateur des Chambres et le verdict du suffrage universel. Il en était différemment sous la Monar-

chie, alors que, plus ou moins, les pouvoirs, aujourd'hui séparés, se trouvaient réunis dans la même main. Mais, si le gouvernement fait arrêter M. Jules Guérin, ce n'est pas lui qui le jugera, ce sera le pouvoir judiciaire, et si celui-ci acquitte, c'est devant le pouvoir législatif que M. Waldeck-Rousseau sera responsable.

Rien n'excuse donc l'attitude de M. Guérin. Elle est, de plus, d'un exemple fâcheux, et aucun républicain ne verrait avec satisfaction qu'un compromis intervint entre ce chevalier du gourdin et le ministère. Est-ce qu'on transige avec le citoyen qui donne, dans une bagarre, un coup de poing aux agents ? Non, n'est-ce pas ? Eh bien, le cas est le même, avec quelque chose de plus grave, parce qu'il y a concert entre les révoltés, pour résister à la force publique.

Au complot orléaniste pour lequel il est poursuivi, M. Guérin ajoute un complot pour se soustraire aux justes lois. Ce ne serait vraiment pas le cas de montrer une mansuétude qu'on ne manquerait pas d'interpréter comme une faiblesse.

Que M. Guérin se rende ou ne se rende pas, l'opinion peut s'en divertir mais non pas s'en émouvoir. Elle peut être certaine d'une chose : c'est que la loi aura le dernier mot, et c'est ce qu'il faut sous un régime républicain.

C. R.

CONSEILS GÉNÉRAUX

Les premières séances des conseils généraux ont été en général très calmes.

Un fait à noter cependant : Un grand nombre d'adresses, d'ordres du jour renfermant des félicitations très chaleureuses au gouvernement ont été votés.

Le cabinet puisera, dans ces démonstrations d'encouragement et de sympathie, une nouvelle force pour accomplir son devoir.

On signale bien deux ou trois conseils généraux qui demandent la convocation des Chambres. C'est là un maigre renfort pour M. Berry et M. de Ramel. Et l'opinion est plutôt disposée à penser que le gouvernement est assez bon garçon pour prendre, sous sa responsabilité, les mesures les meilleures pour sauvegarder les institutions républicaines.

MANIFESTATIONS PLATONIQUES

Quelques vagues députés — si vagues que dans la salle de rédaction où j'écris ces lignes personne ne peut me rappeler leurs noms — ont, individuellement adressé des suppliques au président de la Chambre des Députés. Ils adjurent M. Deschanel de les convoquer eux et leurs collègues en session extraordinaire !

« Extraordinaire » serait bien le mot. Mais je crois fort que nos bonnes gens ont voulu se servir plutôt d'un terme légal que d'un terme ironique.

Un jour qu'à la Chambre se posait, en termes menaçants mais confus, la question de la révision de la Constitution, M. Constants, alors ministre de l'intérieur, dit dans un groupe d'amis : « Parmi tous nos collègues qui combattent pour la révision de la Constitution, combien y en a-t-il qui l'aient lue, et parmi ceux qui l'ont lue, combien en est-il qui la comprennent ? »

Je ne sais point si les obscurs pétitionnaires qui troublent le repos de M. Deschanel sont partisans de la révision ; mais ce que l'on peut affirmer, c'est qu'ils ignorent la Constitution. Cependant, il n'est plus d'écoles primaires, paraît-il, où les éléments de notre droit constitutionnel ne soient enseignés.

Chacun sait qu'aux termes de l'article 1^{er} de la « loi constitutionnelle sur les rapports des pouvoirs publics », en date du 16 juillet 1875, la Chambre des députés ne peut siéger que si le Sénat lui-même est en session.

Aux termes de l'article 2 de la même loi, le Président de la République a seul le droit de convoquer extraordinairement les Chambres quand la session ordinaire est close — ce qui est le cas. Le droit de convocation devient seulement une obligation pour le chef de l'Etat lorsque la « demande lui est faite par la majorité absolue des membres composant chaque Chambre. »

Enfin, l'article 4 déclare « illicite et nulle de plein droit toute assemblée de l'une des deux Chambres qui serait tenue hors du temps de la session commune. »

Que nos vagues députés apprennent donc, d'abord, la nature et l'étendue de leurs pouvoirs, et qu'ils sachent bien qu'on n'assemble pas un Parlement comme on réunit, au café du Commerce, à Pézenas, quatre joueurs de manille ou de piquet.

(Le Petit Bleu).

Le Procès Dreyfus

M^e Labori a repris mardi matin sa place au banc de la défense. Son entrée a été saluée par des applaudissements chaleureux.

Le colonel Jouaust se lève et s'adressant à M^e Labori, lui dit :

— Permettez-moi de vous exprimer les sentiments du conseil de guerre au sujet de l'odieux attentat dont vous avez été victime. Tout le monde a flétri, comme il le méritait, cet acte infâme et tous nous sommes heureux de vous voir aujourd'hui reprendre votre place au banc de la défense.

M^e Labori répond :

— Veuillez me permettre, Monsieur le président, malgré ma très vive émotion, de répondre un mot à toutes les marques de sympathie dont j'ai été l'objet ; cela a été pour moi une profonde douleur d'avoir été frappé au moment où commençait à se réaliser le rêve que je formais depuis deux ans : défendre cette cause devant un tribunal de soldats ; c'est vous dire, monsieur le président, la joie que j'éprouve à reprendre ma place au banc de la défense.

Se tournant alors vers la salle, M^e Labori continue en remerciant tous ceux, amis ou adversaires, intimes ou indifférents qui, dit-il, lui ont fait l'honneur de lui envoyer des marques de leur sympathie.

Le capitaine Dreyfus qui, pendant que parlait M^e Labori, n'avait cessé de le regarder avec des yeux émus, se lève et serre affectueusement les mains de son défenseur, qui lui rend une cordiale étreinte.

Dans cette audience de mardi, une des plus intéressantes, on a entendu M. Grenier, ancien préfet du territoire de Belfort qui donne des renseignements sur Esterhazy ; le commandant Rollin, qui entretient le conseil presque uniquement de l'affaire Lajoux ; le témoin Ferret qui déclare que Dreyfus a introduit des civils au ministère ; le lieutenant-colonel Bertin-Mouroit, ancien chef de Dreyfus ; ce témoin était très lié avec M. Sheurer-Kestner. Ensemble ils ont souvent

causé de l'affaire, mais M. Sheurer-Kestner n'a jamais convaincu le témoin qui croit à la culpabilité de Dreyfus.

On donne lecture de la déposition écrite de M. Sheurer-Kestner qui, malade, n'a pu répondre à la convocation qui lui a été adressée.

M^e Labori pose de nombreuses questions au colonel Bertin qui répond parfois avec embarras.

On a entendu enfin le commandant Maître, le commandant Boullenger et le capitaine Besse dont le témoignage est défavorable à l'accusé. Enfin le colonel Jeannel, témoin à charge qui vient déclarer qu'entendu en 1894 par le rapporteur, celui-ci ne jugea pas utile de faire figurer sa déposition au dossier. A ce moment là elle fut jugée favorable à l'accusé. On n'en tint pas compte. Aujourd'hui que l'accusation espère en tirer parti contre l'accusé, elle estime nécessaire de l'entendre.

La défense s'est élevée très vivement contre de tels procédés, d'autant que, depuis cinq ans, les souvenirs du témoin sont assurément moins nets qu'au moment du premier procès.

Dès la première heure de cette audience, écrit le rédacteur, de la *Dépêche*, chacun de nous put reconnaître combien la face des débats changeait par la rentrée de M^e Labori. Autant M^e Demange, en effet, prend souci de réduire l'affaire Dreyfus aux proportions de la discussion du bordereau, répondant d'ailleurs, en cela, au désir non équivoque du conseil de guerre, autant Labori souhaite, comme il l'a indiqué dans sa réponse à l'allocation courtoise du colonel Jouaust, à évoquer à la barre des soldats qui jugent Dreyfus, non seulement les faits de 1894, mais les manœuvres du bureau des renseignements et les compromissions de l'état-major ; bref, toute l'affaire elle-même, avec son cortège de terribles responsabilités.

M^e Labori n'a d'ailleurs pas tardé à affirmer, par un acte, sa volonté catégorique de tout scruter, tout savoir, tout dire. Sans souci de la poignée de main qu'il venait d'échanger avec le général Mercier, et qui m'a rappelé les saluts qu'on s'adresse entre duellistes dans l'aube matinale, avant de mettre bas la redingote et de croiser le fer, c'est sur l'ancien ministre de la guerre qu'il a dès la première occasion foncé comme un taureau.

Mercier s'attendait au choc et l'a supporté impassiblement. N'empêche qu'il est d'ores et déjà aculé puisqu'aux questions précises de Labori, il lui fut impossible de trouver une autre réponse que celle-ci, qui n'en est pas une, devant la justice tout au moins : « Je refuse de répondre. » Ce n'est là qu'un simple engagement ; mais la vraie bataille, le véritable corps-à-corps de Mercier et de la défense ne sauraient tarder.

A l'audience d'hier on a entendu les dépositions de M. Roy, commandant Hervieu, M. Dubreuil, capitaine Duchatelet, capitaine Valdant, capitaine Lerond, toutes défavorables à Dreyfus.

M. Dubreuil surtout charge l'accusé. Il affirme avoir vu Dreyfus, chez un M. Bodson, avec un attaché de l'ambassade d'Allemagne. Malheureusement pour lui, le témoin qui a des souvenirs très précis en ce qui concerne Dreyfus, ne peut fournir le moindre petit renseignement sur l'attaché allemand. Ce témoignage ne serait grave que s'il avait été précis. Mais il existe de telles lacunes dans les souvenirs du témoin que le conseil n'a pas semblé très impressionné par sa déclaration. Au surplus M^e

Labori demande que l'on prenne des renseignements sur le témoin auprès du parquet de Coutances.

Au cours de cette audience, on a vu l'exécution du commandant Esterhazy par le haut état-major qui vint, au début de l'affaire, si passionnément à son secours. Les temps sont changés, dit la *Dépêche*, Esterhazy n'est plus une noble victime, c'est un scélérat à qui généraux et officiers manifestent le mépris le plus souverain. « Esterhazy est un menteur », proclame le général Gorse ! « La version de la fabrication du bordereau sur l'ordre de Sandherr est odieusement stupide », ajoute le colonel Gendron, et, pour couronner le tout, le général de Bois-leffre vient d'un ton dédaigneux déclarer qu'« il repose du pied les accusations du réfugié de Londres ».

Esterhazy endossera-t-il sans protester cette série de camouflets ? C'est plus que douteux ; sa colère contre l'état-major va se transformer en rage furieuse, et s'il possède encore la garde impériale il va la lancer assurément contre les généraux.

Au surplus, l'intérêt de l'audience fut moins dans ce lâchage depuis longtemps prévu, que dans l'interrogatoire du général Gorse par M. Demange et Labori. Si habile que se soit montré le général Gorse en prenant les devants, la défense ne l'a pas moins forcé dans ses retranchements et contraint à avouer que les machinations avec Esterhazy furent l'œuvre, non seulement de du Paty, mais encore d'Henry qui, pendant six mois, aurait auparavant travaillé avec Esterhazy au bureau des renseignements.

La défense a recueilli cette déclaration avec un plaisir visible. Elle s'appuiera, sans doute, sur elle pour attester qu'un intérêt puissant, une raison majeure pouvaient seuls déterminer Henry à servir Esterhazy et que cet intérêt, cette raison était leur complicité.

La déposition se termine par la déposition du général en retraite Lebelin de Dionne, ancien commandant de l'école de guerre et par celle de M. Longuey, ingénieur civil des mines.

Le premier dit que Dreyfus lui a laissé de mauvais souvenirs. Le second affirme avoir vu Dreyfus à Bruxelles, mais il ne paraît pas sûr de la date.

Autour du procès

Un Nouveau Démenti du Colonel Schneider

Le colonel Schnieder, attaché militaire à l'ambassade d'Autriche-Hongrie, est arrivé hier à Paris et adresse la lettre suivante au *Figaro* :

« Monsieur le Rédacteur en chef,
 » Le 17 de ce mois, j'adressais au *Figaro* le télégramme suivant :
 « La lettre du 30 novembre 1897 attribuée à moi et reproduite dans le *Figaro* le mercredi 16 août est un faux. »
 » Puisque vous avez bien voulu la publier, je vous prie d'y ajouter ceci :
 » Le 30 novembre 1897, mon opinion était absolument contraire à celle qui se trouve exprimée dans la pièce en question. L'opposition de la date susdite et de ma signature au texte que l'on m'attribue constitue un faux. Ce faux subsisterait même dans le cas où, ce que je ne puis juger sans l'avoir sous les yeux, le texte lui-même émanerait de moi à une autre date.

» Agréez, Monsieur le rédacteur en chef, etc.
 » Colonel SCHNEIDER. »

L'ordre des témoins

Judi, 24 août. — MM. Grenier, Desverine, Fleur, Cordier, Gullochet, de Grandmaison, Mertian de Muller, Savignaud, Strong (Rowland), Weil, Levêque.

Vendredi, 25 août. — MM. Gobert, Bertillon et Valerio.

Samedi, 26 août. — MM. Teyssonnières, Charavay, Pelletier, Courad, Varinard, Belhomme, Molinier, Giry.

Lundi, 28 août. — MM. le général Deloye, Anthoine, Guérin, de Mitry, Peyrolles, Germain, d'Infréville, Kullmann, Villon.

Mardi, 29 août. — MM. Bernard, général Seberr, Hartmann, Ducros, Carvalho de Fonds, Lamotte, Brug, Brugère, Bernheim, Serge, Basset, Dèffès, Scheurer Kestner, Roques.

Mercredi, 30 août. — MM. Lebrun-Renaud, Forzinetti, Dubois, Hadamard, Painlevé, Mayet, Toms, Trarieux, Bourgeon, Freystætter.

La Mission Voulet-Chanoine

L'Eclair se demande quel parti va prendre la mission en rébellion Voulet-Chanoine.

En admettant qu'ils acceptent définitivement l'existence de coureurs de grande brousse, à quelles difficultés ne vont-ils pas se heurter : Au bord de la région où ils opèrent, c'est la zone désertique ; au sud-ouest, c'est le puissant état indigène du Sokoto ; au sud-est, c'est le Bornou qui actuellement, se trouve sous l'autorité de Rabah.

Les membres de la mission Voulet-Chanoine, finiraient-ils dans l'armée de Rabah ou de quelque autre pillard noir de moindre envergure ? L'avenir nous le dira.

Tous les postes garnissant les différentes frontières de nos possessions de l'ouest-africain sont prévenus de l'état de rébellion où s'est placée la mission Voulet-Chanoine. En outre, notification de cet état a été faite aux missions Gentil et Foureau. Il faut se demander, par exemple, quand ces notifications pourront toucher les deux missions.

La Mission Foureau-Lamy

L'Eclair et le *Petit Bleu* expriment quelques craintes au sujet de la mission Foureau-Lamy, actuellement dans l'Air, et qui devait rejoindre la mission Voulet-Chanoine au nord de Zynder. Si les capitaines Voulet et Chanoine, disent ces journaux, pactisent avec les peuplades sauvages qui ont massacré l'an dernier la mission Cazemajou, et marchent contre la mission Foureau-Lamy quel sera le sort de ces explorateurs au secours desquels il sera très difficile de se porter.

Le général Chanoine

Le général Chanoine a quitté Rennes pour se rendre dans la propriété qu'il possède dans l'Aube.

INFORMATIONS

Un Discours de M. Deschanel

M. Deschanel a présidé à Chartres l'assemblée générale annuelle de la Société de secours mutuels des instituteurs d'Eure-et-Loir.

En présence du Conseil général, qui assistait à la réunion, des notabilités, et de plus de deux cents instituteurs, M. Deschanel a prononcé un magistral discours sur la mission et les devoirs de l'instituteur.

Après avoir rappelé les liens de famille qui l'attachent à l'Université, M. Deschanel a fait l'éloge de la prévoyance et de la mutualité scolaires :

« Il faut, a-t-il dit, que la République française devienne une vaste mutualité où le citoyen comptera avant tout sur lui, sur sa volonté et son initiative. »

Le président de la Chambre a terminé en conviant les instituteurs à déposer dans le cœur des enfants qui leur sont confiés la flamme sacrée du patriotisme. Ils auront ainsi bien mérité de la patrie, de la France et de la République.

Cette péroraison a soulevé dans la salle d'unanimes applaudissements.

L'Attentat contre M. Labori

On mande de Rennes : Les inspecteurs de la Sûreté ont refait le chemin parcouru par l'assassin ; ils ont suivi sa piste jusqu'au hameau de Laboulais où le meurtrier a été vu, le jour du crime, faisant alors un crochet et laissant, à sa gauche, les bois de Couesme où il a été tant cherché.

Le meurtrier s'est engagé dans une allée charretière et est arrivé au chemin de Goudinai. Là, on perd sa trace ; mais ce chemin étant situé à un kilomètre des faubourgs de Rennes, on en déduit qu'il a dû rentrer en ville, l'après-midi du jour où il a accompli son forfait.

Troubles à Paris

Manifestants condamnés

Dix manifestants de la journée de dimanche ont comparu, hier, devant les huitième et dixième chambres correctionnelles. Ces manifestants ont été condamnés, soit pour outrages aux agents, soit pour port d'arme prohibé à des peines variant de huit jours à deux mois de prison. Il n'a pas été fait application de la loi Béranger.

L'Instruction

M. de Valles, juge d'instruction, a fait subir un interrogatoire à Sébastien Faure en présence de son avocat, M^e Justal.

Le directeur du *Journal du Peuple* s'est défendu d'avoir participé en quoi que ce soit à la tentative de meurtre dont a été victime M. Goulier.

Le juge d'instruction a également entendu le caporal Huguet et les agents du commissariat de la rue des Boulets.

Enfin Desjardins et Fuhrmann, les deux principaux inculpés dans l'attentat de la rue des Boulets ont été également interrogés.

Ajoutons que l'état du commissaire de police Goulier et de l'inspecteur Donsimoni est aussi satisfaisant que possible.

L'instruction relative au pillage de l'église Saint-Joseph englobe vingt-cinq individus qui sont sous les verrous et seront ultérieurement interrogés. Malheureusement, les principaux coupables ont pu échapper à la justice. Ces individus passeront en jugement sous l'inculpation de vol qualifié, incendie, bris de clôture et pillage d'objets appartenant au culte.

Récompenses

A la suite des manifestations de dimanche, les distinctions suivantes ont été accordées, sur la proposition du préfet de police :

Médailles d'or à MM. Orsatti, Lavallée et Donsimoni.

Médailles d'argent à MM. Jean et Guillaume.

Trente quatre médailles ont été décernées à des gardiens de la paix.

Hier matin, au cours d'une revue de la 10^e brigade, passée sur le terrain de Bagatelle, le général Brugère, gouverneur militaire de Paris, a remis au caporal Huguet une médaille d'or de 1^{re} classe que vient de lui décerner le gouvernement.

On se souvient que pendant les troubles de dimanche, le caporal Huguet avait, au péril de sa vie, sauvé le commissaire de police Goulier, assommé par des manifestants.

Le Siège du Grand-Occident

Intervention inutile

MM. Millevoye et Gervaize, députés nationalistes, devaient se rendre au ministère de l'intérieur, pour intercéder en faveur des rebelles de la rue de Chabrol. Ils ont été avisés, par lettre, de l'inutilité de leur démarche, les mesures de police prises rue de Chabrol étant définitives.

Une Septuagénnaire meurtrière par Amour

Un malheureux vieillard de Saint-Pol-sur-Mer, près Dunkerque, Antoine Joachim, âgé de soixante dix ans, vient d'être victime de la jalousie de sa femme, du même âge que lui.

Bien que son mari fût entièrement cassé par les infirmités, M^{me} Joachim lui reprochait de mener une existence donjuanesque, séduisant toutes les filles du pays, trompant les mères, etc. Hier, à la suite d'une scène plus violente que d'habitude, M^{me} Joachim, s'armant d'un rasoir, se précipita sur son mari, qui était assis dans un fauteuil, et, le maintenant d'une main nerveuse sur le dossier du siège, lui trancha la gorge avec une telle force que le malheureux fut littéralement décapité. La meurtrière, arrêtée par la gendarmerie, s'est écriée : « Je ne regrette rien : comme ça, s'il n'est pas uniquement à moi, il ne sera plus à personne. »

CHRONIQUE LOCALE

A la préfecture

M. le préfet a offert hier soir un dîner aux conseillers généraux.

Quelques conseillers avaient été contraints, pour cause de deuil, de décliner l'invitation de M. Héli-Devals.

La soirée a été délicieuse. M^{me} Devals et M. le préfet ont été pour leurs invités d'une amabilité charmante.

M^{me} Devals avait à sa droite M. de Verninac, à sa gauche M. Roussel, conseiller d'Etat.

M. le préfet avait à sa droite M. Talou, sénateur, à sa gauche M. Pauliac.

Voici les toasts qui ont été prononcés.

Toast de M. le PRÉFET à M. le Président de la République

Messieurs,

Je vous remercie du témoignage de sympathie que vous avez bien voulu nous donner, à Madame Devals et à moi, en acceptant notre invitation.

Unis comme nous le sommes dans les mêmes sentiments de fidélité et de dévouement aux institutions républicaines, je suis sûr d'être votre interprète à tous en vous proposant de porter la santé du Citoyen excellent

qui préside aux destinées de la France, avec une vigilance et une fermeté que rien ne pourra mettre en défaut ni décourager (Applaudissements). Nous en avons pour garant la réponse si simple et en même temps si pleine de résolution qu'il a faite aux attaques odieuses dirigées contre le régime, contre ses hautes fonctions et contre sa personne ; « Je maintiendrai ! »

Messieurs, je lève mon verre en l'honneur de Monsieur Emile Loubet, Président de la République Française. (Vifs applaudissements).

Toast de M. de VERNINAC, sénateur, président du Conseil général

Messieurs, je vous propose de porter la santé de Monsieur le Préfet du Lot.

Monsieur le Préfet,

Lorsqu'il y a un an, je vous souhaitais ici la bienvenue, en disant de vous tout ce que je pensais, et rien que ce que je pensais, je savais bien que je ne me trompais pas en prévoyant que vous feriez bientôt la conquête du département. Je suis sûr aujourd'hui de ne pas m'être trompé.

Vous avez su vous concilier, par vos hautes qualités de tact, d'impartialité, de bienveillance et de loyauté, toutes les sympathies et l'estime de tous. Il peut y avoir dans le département des gens — ce sont nos adversaires politiques — qui critiquent le Préfet, mais il n'en est pas, j'en suis certain, qui n'estiment et qui n'aiment M. Devals. (Vifs applaudissements.)

J'associe à mon toast, et je suis sûr d'être votre interprète à tous, Madame Devals, aussi gracieuse que bonne, qui est la digne compagne de son mari. (Nouveaux applaudissements)

Toast de M. HALLBERG,

Professeur à l'Université de Toulouse.

« L'ennui naquit un jour de l'Université » ; Ce dicton, trop, hélas ! dans l'université citée, Me fait peur ; — et pourtant je voudrais bien, Madame, Dire en deux mots, ici, ce que ressent mon âme. Ces deux mots sont : Je bois au charme qui sourit, A la grâce, qui nous accueille et nous unit ! (Vifs applaudissements).

Au Conseil Général

Simple comparaison :

M. Relhié a voté, au Conseil général, l'abrogation de la loi Falloux ; M. Rey a voté contre l'abrogation.

Nos félicitations à M. Relhié.

Les électeurs feront le rapprochement et jugeront.

Les manœuvres

Si nous sommes bien informés, l'état sanitaire du régiment est toujours le même, c'est-à-dire peu satisfaisant.

En présence de cette situation et en raison des chaleurs persistantes, la population de Cahors attend avec anxiété la décision supérieure au sujet des manœuvres qui doivent avoir lieu.

Il nous semble que ces manœuvres offrent deux dangers sérieux. D'abord pour la santé des soldats, — on sait qu'il y a une centaine de malades, presque tous de la fièvre typhoïde — et ensuite pour les populations des localités que devrait traverser notre régiment.

Nous n'insisterons pas davantage, mais la question méritait d'être posée à nouveau.

Nous espérons qu'on l'examinera avec toute l'attention qu'elle comporte.

Réservistes

Aujourd'hui sont arrivés à Cahors 1250 réservistes qui viennent accomplir une période d'instruction.

Ces réservistes seront probablement tous casernés en ville.

Arrondissement de Cahors

DURAVEL. — Fête. — Voici le programme des fêtes organisées par la ville de Duravel, à l'occasion du concours du comice agricole du canton de Puy-l'Evêque :

Samedi 2 septembre : foire du mois et concours d'animaux. — Expositions diverses. — Opérations du Jury à partir de 10 heures du matin. (Les divers champs de foire seront bien approvisionnés.)

A 9 heures du soir : Bal champêtre, avec le Concours de la Musique de Cahors, arrivée depuis 7 heures et demie du matin.

Dimanche 3 septembre : à 9 heures du matin concours scolaire et concours industriel organisés par la commune de Duravel, (tous les objets exposés devront être remis à la Mairie au plus tard le vendredi 1^{er} septembre ; à midi.)

A 2 heures et demie du soir : Distribution des récompenses.

A 3 heures et demie : Tirage de la tombola organisée au profit des pauvres du canton de Puy-l'Evêque.

A 7 heures et demie : Illumination.

A 8 heures et demie : Feu d'artifice.
A 9 heures : Bal champêtre.

CÈNEVIÈRES. — Tabacs. — On nous écrit :

La récolte des tabacs est, cette année, très compromise non seulement par suite de la chaleur excessive que nous venons de subir, mais surtout à cause du système suivi depuis quelques années par l'administration qui, voulant faire de la sélection, a inauguré dans notre département les planteurs dits portegraines.

Ces planteurs ont soin — cela se conçoit — de garder pour eux la graine d'un des meilleurs pieds et se soucient fort peu de la réussite de leurs confrères.

On a pu le voir cette année par l'expérience : leurs plantations sont indemnes de toute avarie provenant de la plante elle-même, tandis que les planteurs qui ont dû recourir à l'administration pour se procurer la graine de leur semis ont leur tabac gâté par ce qu'on appelle ici trivialement la brume.

Pourquoi ne pas donner au moins la faculté à chaque planteur de faire lui-même la sélection de la graine au moyen des meilleurs pieds de sa plantation.

Déjà, à plusieurs reprises, le Conseil général s'est occupé de la question et a émis le vœu qu'il fût laissé trois pieds dits portegraines à chaque planteur.

Nous nous demandons ce qu'attend l'administration pour donner suite à cette juste réclamation si désirée par tous les planteurs.

L'administration y trouverait son compte aussi bien que le planteur.

Dans le cas où on ne nous donnerait pas satisfaction, nous nous proposons de revenir sur cette question.

Un groupe de planteurs

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Nécrologie. — Mardi matin ont eu lieu les obsèques de M. Alibert, docteur-médecin, inspecteur des pharmacies, décédé à l'âge de quarante-trois ans, à la suite d'une courte maladie. Le char funèbre disparaissait sous de nombreuses et belles couronnes, principalement celles offertes par les médecins et les pharmaciens de Figeac. Au cimetière, M. le docteur Andrieux, de Capdenac, ami et camarade du défunt, a prononcé un discours qui a vivement impressionné l'assistance fort nombreuse.

Convocation. — Les membres de la Société de secours mutuels et du prêt d'honneur de Figeac, sont priés de vouloir bien assister à l'assemblée générale de cette société, qui aura lieu dimanche prochain 27 août courant, à deux heures de l'après-midi, dans la salle de la justice de paix (hôtel de ville). Objet de la séance : admission de nouveaux sociétaires, remise de diplôme aux membres admis en 1896, élection d'un membre de la commission.

SOUSCEYRAC. — Arrestation. Le nommé Boulanger, âgé de 27 ans, né à Souceyrac, domestique dans cette dernière commune, a été mis mardi, en état d'arrestation par la gendarmerie, sous l'inculpation d'incendie volontaire. A la suite de difficultés avec son maître, Boulanger pour se venger, avait mis le feu à plusieurs gerbes de blé et d'avoine. Il a été écroué à la maison d'arrêt de notre ville et mis à la disposition du procureur de la République.

CAJARC. — Ajudication. — Dimanche prochain 27 août, aura lieu à la mairie de Cajarc, à 3 heures du soir : 1° l'adjudication de l'entretien des pompes de la ville, pour une période de six années ; 2° l'adjudication de la fourniture du pétrole nécessaire à l'éclairage public.

CONSEIL GÉNÉRAL

Séance du 25 août 1899

La séance est ouverte à 2 h. 30. Tous les conseillers sont présents, à l'exception de MM. Roques, Peyrichou, Pradines, Laparra, comte Murat.

M. de Verninac préside.
M. le Préfet assiste à la séance.
M. Delpont donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté sans observation.

M. de Verninac fait connaître que la commission des finances a été saisie, pour la 3^e fois, d'une demande de secours du sieur Clary qui prétend s'être blessé en travaillant pour le compte du département. La commission repousse cette demande sans examen.

En raison de l'état des finances du département et pour éviter un emprunt, M. Lachière, au nom de la commission des finances, demande au conseil de voter une résolution aux termes de laquelle M. le Préfet est prié de ne créer aucun emploi nouveau, de n'augmenter aucun traitement, de n'engager ni dépenses ni travaux extraordinaires, autres que ceux du service vicinal avant 1904, époque à laquelle le département bénéficiera de certains amortissements.

M. Delpont fait remarquer que c'est là, une décision très importante qu'il convient d'examiner sérieusement.

M. le Préfet déclare que s'il n'apas recours à un emprunt, le département n'aura pas droit à une subvention de l'Etat pour le service vicinal.

Une discussion très longue a lieu.

M. Rey dit qu'on pourrait peut-être, avec des économies, arriver sans emprunt en 1904 et que le département aurait alors des ressources par suite de l'amortissement de quelques-uns des emprunts passés.

M. le Préfet pense que la question n'a pas été suffisamment étudiée.

Après de nouvelles explications fournies par M. Rey la résolution présentée par M. Lachière est adoptée.

M. le Président donne lecture de divers vœux et communications qui sont renvoyés aux commissions compétentes.

On adopte un vœu de M. Calmon tendant à ce que la vitesse des automobiles sur route ne soit pas supérieure à 30 kilomètres à l'heure.

Un autre vœu demandant à la compagnie d'Orléans de vouloir bien mettre des voitures de 2^e et 3^e classes aux express de Toulouse à Paris, par Cahors et Capdenac, jusqu'à Brive, est également adopté.

MM. Linol, Delpont, Talou et Cocula déposent deux vœux relatifs à la question d'enseignement et à la loi Falloux ; ces deux vœux seront discutés demain à l'ouverture de la séance.

On donne acte au préfet du dépôt des rapports des chefs de service.

Le conseil, comme les années précédentes, refuse de voter le répartition de l'impôt.

On vote ensuite : le chapitre XII du budget : subventions aux communes ; le chapitre X : Archives départementales.

On aborde la discussion du budget de l'assistance médicale gratuite.

M. Rey demande l'ajournement jusqu'après l'examen de la nouvelle proposition des médecins.

M. Vival fait remarquer qu'on devait remettre aux conseillers un tableau indiquant les dépenses par commune. Il regrette que la décision de l'assemblée départementale n'ait pas été observée.

On pourrait avec ce tableau discuter en connaissance de cause.

M. le préfet déclare que ce tableau a été dressé, mais il est excessivement long et on n'a pu en faire qu'un exemplaire qui a été remis à la commission des finances.

M. Vival demande que ce tableau soit examiné avant de trancher la question. On décide par suite que le Conseil se réunira vendredi matin à 10 heures en réunion privée pour étudier cette question.

A ce sujet, M. Vival n'a pas été très tendre pour le personnel de la préfecture ; nous devons dire que le représentant de Figeac a parlé, sans se rendre compte du travail qu'il demandait en une heure, alors qu'il en faut 48 pour l'effectuer.

La critique est parfois aisée, et l'art est souvent difficile.

Pour cette fois, la critique de M. Vival n'est pas fondée.

On décide de diminuer de 25 0/0 le tarif pharmaceutique de l'assistance publique.

On vote le chapitre VI : Enfants assistés, maltraités ou moralement abandonnés.

La séance est suspendue pendant un quart d'heure à 4 heures 1/2.

A la reprise, on s'occupe de la question d'entretien des bâtiments communaux, qui avait été réservée à la séance d'hier.

Sur la proposition de M. Vival, l'entretien du mobilier est réservé à l'architecte ; l'entretien des bâtiments sera mis à l'adjudication pour une période de 4 ans, en 4 lots :

- 1° Préfecture ;
- 2° Palais de justice et prisons ;
- 3° Ecoles normales ;
- 4° Casernes de gendarmerie.

Les devis seront établis par l'architecte. Les prix du devis seront les prix prévus par M. le Préfet dans son rapport au Conseil général.

Acte est donné à M. le Préfet du dépôt du rapport pour la réglementation de la pêche et de plusieurs autres rapports.

Le vœu de M. Boyer, pour l'agrandissement de la gare de Bretenoux est adopté.

Il est ensuite donné lecture de plusieurs rapports qui sont transmis à la Commission des finances par la Commission des travaux publics.

La Compagnie d'Orléans demande, conformément à la loi, la suppression de certaines barrières sur les lignes qui traversent le département.

Après une très longue discussion, avis favorable est donné sous réserve du consentement des propriétaires riverains de la ligne. La séance est levée.

Séance du Jeudi 24 août

La séance est ouverte à 2 h. 30.

M. le Préfet assiste à la séance.

Absents : MM. le Comte Murat, Pradines, Laparra, Bessières.

M. Ernest Talou, l'un des secrétaires, lit le procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observations.

M. de Verninac donne lecture de trois vœux déposés sur le bureau. Renvoyés à la Commission des vœux, sauf l'un d'eux voté, séance tenante et demandant aux beaux-arts des tableaux pour la Préfecture.

On discute les vœux relatifs à l'instruction, déposés hier.

Voici ces deux vœux déposés, MM. Linol, Delpont, Talou, Cocula :

Emettent le vœu que la loi de 1850, dite loi Falloux, soit abrogée purement et simplement et que cette abrogation soit poursuivie dans le plus bref délai par les pouvoirs publics.

Les mêmes, renouvellent le vœu que l'Etat réserve à lui seul le droit d'enseigner et, comme conséquence, n'admette dans les fonctions publiques que les citoyens ayant fait leurs études dans ses établissements ou écoles.

M. Cassaignes, rapporteur, conclut au rejet.

Il demande, par contre, la suppression du baccalauréat (vœu déposé hier par M. Cassaignes lui-même) au nom de la Commission des vœux.

M. Cangardel dépose sur le bureau du Conseil général, un amendement aux vœux proposés, demandant la liberté de l'enseignement mais demandant aussi que l'Etat fasse cesser les excitations qui se produisent de la part des congrégations.

M. Linol défend avec éloquence le vœu qu'il a déposé.

M. Cassaignes interrompant en disant : autant vaut demander l'expulsion des jésuites, M. Linol prend l'interrompteur au mot et lui dit : je suis prêt à la demander avec vous. Le public applaudit.

M. Cassaignes, pris au mot, ne peut reculer et M. Linol en son nom et au nom de M. Cassaignes dépose un vœu verbal demandant l'expulsion des jésuites.

M. Talou combat l'amendement de M. Cangardel.

Au cours de l'argumentation de M. Talou, M. Linol est amené à dire que M. Cassaignes n'est plus disposé à signer le vœu contre l'expulsion des jésuites. (Le public ricane.)

M. Delpont dit que M. Cangardel signale le danger, mais qu'il n'indique pas de remède.

M. Cangardel. — C'est à l'Etat à trouver le moyen de ne pas laisser les éducateurs de la jeunesse infuser à cette jeunesse la haine de la République. M. Cangardel pense que ceux qui soutiennent le vœu déposé méconnaissent l'esprit de 89 (vives protestations).

M. Cocula pense que la Démocratie est attaquée assez violemment pour qu'elle ait le droit de se défendre.

M. de Lamaze combat les vœux avec énergie.

M. Linol dit qu'il ne s'agit pas d'assurer le monopole de l'instruction à l'Etat, mais de n'autoriser que des congrégations reconnues ; or, les jésuites ne le sont pas. M. Linol demande en somme la suppression du régime de 1850 (loi Falloux).

M. de Verninac fournit des explications sur la législation avant 1850.

M. Vival. — Ce que nous voulons, c'est revenir à ce régime si indispensable qui veut que le gouvernement quel qu'il soit, domine les congrégations.

M. Delpont vante les bienfaits de la loi de 1850 ; pour lui le péril n'existe pas.

M. Malvy soutient les vœux, c'est, dit-il, une question de défense de l'Etat.

Après la discussion, le second vœu est retiré par M. Talou, le conseil n'a plus à se prononcer que sur le 1^{er} : Abrogation de la loi Falloux.

M. Rey demande la priorité pour l'amendement de M. Cangardel, auquel il se rallie. M. Rey explique longuement son opinion. Il donne trop d'arguments pour ne pas sentir lui-même la faiblesse de ses explications. Quoi qu'il en soit, le parti républicain de Cahors ne se contentera peut-être pas de ces explications !...

M. Vival revient à la charge et défend avec éloquence le vœu de M. Linol.

On vote (25 votants ; majorité absolue 13).

Votent pour l'amendement de M. Cangardel, de Lamaze, Duphénieux, Calmon, Delpont, Cassaignes, Roques, Marcenac, Cangardel, Rey, Lachière. — 10 voix.

Votent contre, Talou, Longpuech, Pauliac, de Verninac, Linol, Cocula, Boyer, Iscard, Malvy, Peyrichou, Relhié, Fabre, Vival, Daffas, Delpont. — 15 voix.

L'amendement est repoussé.

Le vœu de M. Linol est adopté par 15 voix contre 8 sur 24 votants.

Ont voté pour : Boyer, Peyrichou, Cocula, Fabre, Malvy, Vival, Pauliac, Longpuech, Daffas, Linol, Delpont, Iscard, Talou, Relhié, de Verninac.

Ont voté contre : Calmon, de Lamaze, Cangardel, Lachière, Cassaignes, Rey, Delpont, Duphénieux.

Bulletins blancs : Marcenac.

Le vœu de M. Cassaignes pour la suppression du baccalauréat est adopté.

La séance est suspendue.

On nomme à la reprise les commissions des finances et des tabacs.

La place nous manque pour donner la suite de la séance. Ce sera pour samedi.

BULLETIN FINANCIER

Toute trace de la baisse qui s'était produite dans la séance de lundi a disparu, la reprise s'est encore accentuée aussi bien sur les valeurs françaises que sur les fonds étrangers.

Nos rentes ont donné lieu à quelques affaires. Le 3 0/0 a reconquis le cours de 100 fr. en hausse de 10 centimes sur le dernier cours d'hier, le 3 1/2 0/0 a passé de 101.75 à 101.95. L'Amorissable n'a pas été coté.

Peu d'affaires, mais grande fermeté des actions de nos sociétés de Crédit, le Comptoir National d'Escompte à 397 et le Crédit Lyonnais à 955 ont seuls été cotés à terme.

Parmi nos chemins, le Lyon clôture à 1850 au lieu de 1842.

Le Suez s'est relevé de 3494 à 3505, l'Extérieure maintient toute son avance à 59.80, l'Italien vaut 92.05, le Portugais 23.30, le Russe 3 0/0 1891 est à 90, le Turc D à 23.30, la Banque Ottomane à 568.

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du N° 34 (26 août 1899).

1° Voyage au Kilima Ndjaro, par M. Joseph Chanel.

2° A travers le monde : La ville et les environs de Chimay, par Jacques des Ardennes.

3° Missions politiques et militaires : Les Etrangers en Tunisie.

4° Dans le monde du travail : La navigation aérienne et la thermosphère, par le comte Henry de la Vaulx.

5° La lutte économique : Le Commerce de la Chine.

6° Questions politiques et diplomatiques : L'Angleterre et le Transvaal.

7° Livres et Cartes.

8° Les Revues étrangères : Les conditions d'habitabilité de la Norvège (Zeitschrift der Gesellschaft für Erdkunde), Berlin. — Musiques et Danses Javanaises (L'Universo), Milan.

Abonnements : Un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Union Postale : Un an, 28 fr. Six mois, 15 fr.

Le numéro : 50 centimes.

Bureaux à la librairie Hachette et Cie, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

Minerai de SOUFRE de BIABAUX

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de Soufre natif, de Sulfate de chaux et de Schisté bitumineux.

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infailible contre la Gelée printanière et l'Oidium ; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la Chlorose et l'Anthracnose.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le Mildiou et le Black-Rot.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfates liquides et les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la marque **LE VOLCAN**

A CAHORS s'adresser à M. DESPRÉS, ingénieur, Agent général de la Compagnie.



QUINQUINA DUBONNET

Apéritif, Tonique et excite l'Appétit. — Se trouve partout.

L'hôtellerie sanglante

PAR PAUL MAHALIN

DEUXIÈME PARTIE

XVII

L'ENFANT PARLE

— Mettez les poucettes et les entraves à monsieur, — et, si monsieur a la maladresse de bouger, pendant la petite opération, j'aurai le regret de lui brûler la cervelle.

Le froid d'un pistolet toucha la tempe du paysan. Celui-ci était vaincu. Il se laissa accommoder sans résistance. L'opération ne fut pas longue, du re te. Une fois terminée :

— Maintenant, poursuivait celui des deux interlocuteurs qui parlait en maître, un bout de présentation à la citoyenne ne serait pas tant déplacé : Pascal Grison, agent supérieur de la police de Paris, et l'un de ses subordonnés, le citoyen Rossignol.

Sous leur déguisement de marchand alsacien et de commis-voyageur, les deux détectives, — conformément à la recommandation de leur camarade Décadi, — avaient filé Joseph Arnould jusqu'au moulin, où il avait accompagné les mariés. A sa sortie de ce moulin, ils

l'avaient suivi de nouveau ; mais notre homme ayant disparu à l'intérieur du château, le couple de limiers avait perdu sa piste et s'en revenait vers Vittel assez désappointé, lorsqu'en passant devant le pavillon du garde :

— Avez-vous entendu ? avait demandé le subalterne à son chef.

— Un cri de femme, n'est-ce pas ?

— Il y a du chabonais là-dedans : on se chamailla au premier étage.

— Il faut voir ce que c'est, avait déclaré Grison. On dirait que les fenêtres du rez-de-chaussée ont été laissées ouvertes tout exprès. Allons, houp, mon garçon ! Prouvons que la gymnastique n'a pas été inventée à l'usage exclusif de messieurs les voleurs.

Denise avait rapidement habillé l'enfant et s'était enveloppée d'une mante.

— Mon frère, supplia-t-elle, au nom du ciel, citoyen, conduisez-moi près de mon frère !...

— Tout de suite, citoyenne, répondit Parcal — et si vous voulez me faire l'honneur d'accepter mon bras...

Et se tournant vers l'agent à qui il désigna Joseph :

— Rossignol, offrez le vôtre à monsieur, ajouta le policier. et, s'il refuse de marcher, s'il fait mine de regimber en route, logez-lui une balle dans la tête ; ce sera de la besogne épargnée au bourreau.

XVIII

LA MONTRE PARLE

A l'heure précise où se jouait, dans la de-

meure de Denise Hattier, le drame que nous venons de mettre sous les yeux du lecteur, la scène suivante se passait au hameau des Armoises, dans cette chambre du moulin que le meunier Aubry avait cédée à notre ami Philippe et à la Benjamine, pour y abriter leur bonheur.

Florence s'était assise sur les genoux de Philippe. Son doux visage se cachait sur l'épaule du lieutenant.

Les boucles de sa chevelure tombaient comme un voile opulent jusque sur son sein, que les battements de son cœur agitaient.

A un mouvement qu'elle fit, quelque chose étincela parmi ses boucles dorées et sur la blancheur de son sein. Le frère de Denise demanda :

— Qu'est-ce que cela ?

— C'est le cadeau de mon frère aîné, répondit la fillette avec insouciance : une chaîne au bont de laquelle il y a un médaillon, une montre, — je ne sais quoi, — voulez-vous voir ?

— Ma foi, repartit l'officier en riant, je ne serais pas fâché de m'éduifer un brin sur la munificence du citoyen Joseph, que je considérais, entre nous, comme le chef d'état-major de l'armée des rats et des pingres.

La Benjamine ôta sa chaîne de son cou et tendit le bijou à Philippe. Celui-ci le regarda d'abord avec une curiosité tranquille. Puis, tout à coup, il pâlit ; sa figure exprima une surprise indicible ; il se leva brusquement, écartant Florence du geste ..

Il y avait une lampe allumée sur une table.

Le lieutenant courut à cette table. Il mit la montre en pleine lumière, la tourna et la retourna, l'examina d'un œil hagard et finit par s'écrier :

— Non, sacrédioux ! je ne me trompe pas ! C'est celle qu'il a tirée de son gousset à Charmermes !... C'est celle qu'il a consultée à l'heure du départ...

Il se martela le front de ses deux poings fermés :

— Et c'est entre les mains de ma femme !... Il n'acheva pas... Ses jambes flageolèrent comme s'il avait reçu un coup de massue sur le crâne, et il se laissa tomber lourdement sur une chaise, en arrachant sa cravate comme un homme qui se sent suffoquer... Florence s'élança vers lui :

— Philippe, mon cher Philippe, qu'avez-vous ?

— De l'eau ! râla l'officier. De l'eau, au nom du ciel ! J'étouffe !...

La Benjamine se précipita vers la porte. Mais lui, se redressant avec effort :

— Non, n'appellez pas... Restez... Venez ici. Elle s'approcha, — pantelante. Il lui montra du doigt la montre sur la table :

— Cebijou, de qui le tenez-vous ? Répondez, et ne cherchez pas à me tromper...

— Je n'ai jamais menti, balbutia la jeune fille. Ce bijou, je le tiens de mon frère...

— Ah ! gronda le lieutenant, ah ! c'est de votre frère que vous tenez cette montre... qui a appartenu au marquis des Armoises ?...

— O ciel !

(A suivre.)

PIANOS ET MUSIQUE

A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.
Comptoir de Musique de 10,000 morceaux.
— Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie.
— Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords.
— Réparations.

PHOTOGRAPHIE D'ART

VALDIGUIÉ

CAHORS, 5, RUE DU PORTAIL-ALBAN
Lauréat aux grandes Expositions internationales, etc.

HUIT DIPLOMES D'HONNEUR

HORS CONCOURS. MEMBRE DU JURY

Vues de Cahors et des environs. — Reproduction de vieilles photographies pour l'industrie et les arts.

Agrandissements garantis inaltérables, ayant pour ces travaux obtenu les plus hautes récompenses — On opère la nuit et dans tout endroit privé de lumière, par procédé breveté.

La plus belle installation de toute la région

Pas de marches à monter

Atelier de pose au rez-de chaussée

GUERISON
Certaine et Radicale
de toutes les
AFFECTIONS
de la **PEAU**
Dartres, Eczéma, Acné,
Psoriasis, Herpès, Prurigo,
Pityriasis, Lupus, etc., etc.
Mux des
Plaies et Ulcères vari, vieux
dits incurables.
Ce Traitement qui a été essayé dans les
HOPITAUX avec le plus grand succès et
présenté à l'Académie de Médecine ne
dépense pas du travail ; il est à la portée
des petites bourses, et, dès le 2^e jour, il
produit une amélioration sensible.
M. LÉONARD, 11, rue de Turin,
Paris. Consultations gratuites par Correspondance.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

Bibliographie

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 20 août 1899.

V^{ss} Nacla : Chronique. — Auguste Faure : Le rêve de Chaupaubert. — Louis Enault : Myrto (suite). — Paul Bonhomme : Prisme d'amour (suite). — Capitaine Danrit : L'invasion noire (suite). — Eugène Chavette : Fil-à-beurre (suite). — Alfred Sirven et A. Siégel : Le dernier des Artagnan (suite). — V^{ss} Nacla : Trilby (suite).

LA VIE SCIENTIFIQUE, revue universelle des inventions nouvelles, paraît tous les vendredis en numéro de 24 pages grand format sur deux colonnes, illustré de nombreuses gravures. Elle publie dans son numéro de ce jour :

Exposition de 1900 ; les travaux (Max de Nansouty). — Beguette et plantes divinatoires. — Le fièvre aphteuse (Joseph Girard). — L'aviateur Roze (G. Hamelin). — Un nouveau mode de progression (Paul Engelhardt). — Docks flottants (M. Dibos). — Ordonnance pour la suppression des fumées à Paris. — Les coqs de montres (L. Reverchon). — Les marais à poisons de la Vendée. — Combien coûte la cuisine par l'électricité. — Transformation des drèches en peptones. — Revue des inventions : Feuille de présence automatique. — Coloriage des photocopies sur papier au gélatinobromure d'argent. — Développement par la pyrocathéline. — Préparation de la poudre de viande. — Chronique. — Revue des journaux. — Académie des sciences — Cyclisme et Automobilitisme : L'autocarburateur J. Huzelstein. — Code théorique du chauffeur. — Une exposition d'automobiles à Douvres. — L'industrie automobile aux Etats-Unis. — Le concours d'accumulateurs. — Le pape en automobile. — Petite poste — Bibliographie. — Liste des brevets français.

Ce numéro, contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

Bureaux : 10, rue Saint-Joseph. — Paris.

Abonnements : France, un an, 15 fr. ; 6 mois, 8 fr.

Etranger, un an, 18 fr. ; 6 mois 10 fr.

Un numéro 0 fr.35

Spécim. n contre 0 fr. 15 à l'adresse ci-dessus.

SAINT-NICOLAS. — 20^e année. — Sommaire du n° 39. — 24 août 1899.

Le petit télégraphiste (Tante Nicole). — La troupe de Don Galaor (Eud. Dupuis). — Fillets de Napoléon (Cap. Danrit). — Les coups de tête d'Yvonne (François Deschamps). — Histoire à raconter. — Boîte aux lettres. — Tirelire aux devinettes.

Illustrations par Jean Geoffroy, A. Birch, Paul de Sémant, L. Saint, J. Coulon, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

Abonnements : Paris et départements : Six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

Étude de M^e MOURGUÈS, huissier à Cahors
12, boulevard Gambetta et Place du Palais de Justice.

Vente Volontaire

Aux enchères publiques

D'UN

MATÉRIEL DE VIDANGE

En très bon état et complet, appartenant à M. BONS, Antoine, propriétaire à Cahors, faubourg Cabessut-Haut.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, qu'à la requête du dit M. BONS, ci-dessus dénommé et qualifié, il sera procédé à l'amiable, le DIMANCHE TROIS SEPTEMBRE prochain, à trois heures du soir, jours et heures suivants s'il y a lieu, dans une maison, située au faubourg Cabessut, de la ville de Cahors, par le ministère du dit MOURGUÈS, huissier, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, en un seul lot, sur la mise à prix qui sera indiquée plus bas, des objets ci-après détaillés tels que :

- 1° Pompe à bras sur chariot à quatre roues avec train sur ressorts ;
- 2° Un tuyau caoutchouc pour aspiration de quatre mètres avec ses raccords mâle et femelle ;
- 3° Une clé de raccord exprès ;
- 4° Un indicateur de vide ;
- 5° Deux tonnes pneumatiques pour le vide avec tous leurs accessoires tels que : Robinets de vannes ; tuyaux d'aspiration, niveau, etc.
- 6° Vingt-neuf mètres de tuyaux en tolle

galvanisée de cent millimètres de diamètre et deux millimètres d'épaisseur ;

7° Neuf mètres soixante centimètres environ de tuyaux caoutchouc à spirale noyée ou à spirale saillante ;

8° Cinquante-trois rondelles en caoutchouc pour raccords ;

9° Raccords en cuivre, seize raccords complets mâles et femelles, y compris les deux des vannes ;

10° Et deux charrettes pour supporter les tonneaux.

Le tout sur la mise à prix 1000 fr. de mille francs, ci

Le prix de la vente sera payé au comptant, sous peine de revente immédiate de folle enchère, et il sera perçu en sus du prix de vente un droit de cinq pour cent pour faire face aux frais de vente.

Pour extrait certifié conforme.

Cahors, le 24 août 1899.

C. MOURGUÈS.

Pour tous les renseignements, s'adresser à M. BONS, qui se tiendra à la disposition de ceux qui voudront visiter le matériel